



Peyrolles-info

123

Conseil municipal du 11 septembre 2015

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,
Nicolas Geoffray , Pierre Hénon , Jean Paulin.

Excusé : Thierry Ponsin.

Pouvoir de Thierry Ponsin à François Abbou.

Secrétaire de séance : Nicolas Geoffray.

La séance est ouverte à 17h30

Le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2015 est adopté à l'unanimité.

1. SOUSCRIPTION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE CONTRE LES RISQUES STATUTAIRES MIS EN ŒUVRE PAR LE CENTRE DE GESTION DU GARD.

Le Centre de gestion a négocié un contrat groupé d'assurance auprès du courtier Gras Savoye et de l'assureur AXA, ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers encourus par la collectivité à l'égard de son personnel. Le conseil décide de souscrire à ce contrat.

Accord unanime du conseil

2. CONVENTION DE DÉLÉGATION DE GESTION DES SINISTRES LIÉS AUX RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil décide de donner délégation au Centre de Gestion du Gard pour assurer la gestion des sinistres liés aux risques statutaires de son personnel, pour lequel la commune a adhéré au contrat cadre d'assurance souscrit par le Centre de Gestion

Accord unanime du conseil

3. INSTAURATION DE LA REDEVANCE POUR CHANTIERS PROVISOIRES SUR RÉSEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION ET/OU DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ

Un nouveau décret permet à la commune d'instaurer une redevance pour l'occupation provisoire de son domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité.

Accord unanime du conseil

4. INDEMNITÉS DE CONSEIL ET DE BUDGET DU RECEVEUR MUNICIPAL

Suite au départ du receveur municipal, Monsieur Vincent Rey, dont nous regretterons la disponibilité et les conseils avisés, il faut réduire ses indemnités 2015 au prorata du temps restant à courir soit 75,73 € et les reverser à son remplaçant, M. Thierry Houot.

Accord unanime du conseil

5. PROGRAMME NOUVEAUX CHEMINS RURAUX

Lors de la séance du 5 mars dernier, le Conseil Municipal décidait de travailler à l'élaboration d'un programme d'acquisition et de classement de trois chemins privés en chemins ruraux.

À ce jour :

- « Chemin du Rieu » :

après avoir rencontré les deux propriétaires de foncier bâti riverains, il est à noter que l'un des deux propriétaires veut garder le chemin en DFCI et ne souhaite pas pour l'instant une quelconque participation.

- « Chemin des Fontanelles » :

les propriétaires du chemin ont été contactés et une déclaration d'abandon leur a été fournie pour engagement, avec les plans cadastraux des sections concernées. Tous ont donné verbalement leur accord, et, à ce jour, la plupart des propriétaires a répondu favorablement au courrier. Il pourrait donc être envisagé de concrétiser le projet sur ce chemin.

- « Chemin de la Clède » :

suite à la réunion du 21 août dernier avec les propriétaires riverains à la mairie, où a été présenté le programme et étudié les deux tracés possibles avec les participants, il a été décidé de ne pas donner suite à ce volet du projet.

En l'état actuel, le Conseil Municipal, entendu cet exposé, se prononce à l'unanimité pour :

- suspendre les parties du projet concernant les chemins du Rieu et de la Clède ;
- poursuivre le projet de chemin rural des Fontanelles dès réception de toutes les déclarations d'abandon.

Par la suite, il sera nécessaire de :

- établir un acte administratif d'abandon de propriété pour l'assiette du chemin concernée en vue de son classement en voirie rurale, accompagné de plans cadastraux, le tout visé par chaque propriétaire riverain,
- réunir les propriétaires de foncier bâti riverains pour déterminer les travaux à entreprendre,
- consulter des entreprises de travaux,
- conclure une convention d'engagement de participation aux frais liés aux travaux avec les riverains concernés,

- réaliser les travaux (seulement lorsque toutes les formalités administratives et légales auront été accomplies), et mandater les participations des riverains établies selon convention.

Le Conseil Municipal mandate le Maire pour signer tout document affairant à la mise en œuvre du projet de « Chemin rural des Fontanelles », selon la procédure décrite ci-dessus.

Accord unanime du conseil

6. CHOIX ENTREPRISE PEINTURE SECRÉTARIAT MAIRIE

La peinture actuelle du secrétariat de la mairie doit avoir largement plus de 20 ans. Compte tenu du changement des huisseries qui implique des reprises il a été décidé de refaire toute la peinture.

Suite à une consultation directe le 16 juillet 2015 auprès des entreprises DHOMBRES, DUSSERE et JULLIAN, toutes trois de St Jean du Gard, il en résulte que ces entreprises proposent les montants suivants :

	Prix TTC
Patrice DHOMBRES	3 700 €
Christophe JULLIAN	2 632 €
Sébastien DUSSERE	1 806 €

Sous réserve qu'elle confirme son prix, qu'elle s'engage à faire un travail dans les règles de l'art avec curage des enduits instables et des fissures, le conseil attribue ces travaux à l'entreprise Sébastien Dusserre, sinon à l'entreprise Christophe Jullian.

7. MOTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'État sont en effet appelés à diminuer de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017, soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'Association des Maires de France (AMF) a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

La commune de PEYROLLES rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et les intercommunalités, sont au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société, par la diversité de leurs interventions :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de PEYROLLES estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de PEYROLLES soutient la demande de l'AMF que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux.

En complément, il est demandé :

l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),

la récupération des frais de gestion perçus par l'État sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),

l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux,

la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Accord unanime du conseil

Dans le cadre de la journée nationale d'action
de l'association des Maires de France,
comme partout en France, les habitants de Peyrolles
sont invités à venir signer cette pétition en Mairie
le samedi 19 septembre de 10h à 12h

Le maire et le premier adjoint se rendront à la manifestation devant la préfecture du Gard vendredi 18 septembre, manifestation organisée par l'Association des Maires du Gard et soutenue par l'Association des maires ruraux du Gard.

Questions diverses :

- *Pour les travaux de réparation du chemin rural de l'Abel un devis a été demandé à l'entreprise P&Jé, le maire devra prendre contact avec le propriétaire du foncier bâti riverain de ce chemin.*
- *Finally le budget de Natura 2000 lui permettra de verser à la commune le montant de 400 € pour frais d'occupation des locaux que nous avons demandé.*

- Nous avons obtenu la subvention dite des "amendes de police" pour le renforcement des glissières de sécurité du délaissé du Serre de Clayrac. Elles sont en commande.
- Maintenant que les propriétaires de La Planquette ont terminé leurs travaux d'assainissement il faut terminer le mur du chemin communal du Mas. Demande de réactualisation du devis de l'entreprise Legrand en cours.
- Pour la nouvelle rampe d'accès à la mairie, il a été procédé à différents essais non encore concluants pour un béton lavé d'une teinte assortie à la couleur du rocher. À suivre...
- Pour l'éclairage de cette rampe, le conseil étudie différentes solutions dans les catalogues spécialisés. Il faudra aussi prévoir une lumière pour éclairer le parking.
- Plusieurs habitants ont manifesté le désir d'héberger des réfugiés chez eux, dans des locaux vacants pendant l'hiver. Le maire a interrogé la préfecture pour savoir si notre situation géographique ne posait pas trop de problèmes et comment il fallait procéder. Réponse en attente. Le conseil municipal approuve cette démarche à l'unanimité.

La séance est levée à 19h30.

Le règlement du SPANC (Service public d'assainissement non collectif)
a été voté le 24 juin 2015 par la Communauté de communes.
Vous pouvez le télécharger sur le page du SPANC
<http://www.caussesaignoualcevennes.fr/competences/spanc/>

Carnet

Karen Joyaux, chargée de mission de Natura 2000
(qui travaille dans les locaux de la mairie de Peyrolles),
a donné naissance à un petit **Léandre** le 6 septembre.
Le Conseil Municipal lui adresse toutes ses meilleurs vœux de bonheur.

Pendant le congé maternité de Karen Joyaux, chargée de mission Natura 2000,
c'est **Alice Colin** qui la remplace. Nous lui souhaitons la bienvenue dans les
locaux de la mairie..